Vingt-neuvième Année. — N° 361 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. LUNDI 29 DECEMBRE 1884

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34*
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 28 DÉCEMBRE 1884.

LES INNOVATIONS BUDGÉTAIRES

Il est temps que la session finisse. Ni le gouvernement, ni le Sénat, ni la Chambre des députés, ni le prestige extérieur de la France n'ont rien à gagner à la comédie financière qui se joue en ce moment au Luxembourg et au Palais-Bourbon. Les discours qui ont été prononcés à propos du milliard provisoire, dont M. Ferry a besoin pour la guerre du Tonkin d'abord, et très subsidiairement pour l'entretien des services publics, ont mis en lumière l'effroyable anarchie où est tombée notre ancienne comptabilité nationale qui servait autrefois de modèle à tous les peuples d'Europe.

Le désordre n'est pas seulement dans les écritures, il est surtout dans les esprits. Des principes consacrés par une longue tradition, d'antiques règles financières imposées par le plus vulgaire bon sens comme les seules garanties possibles de prudence et d'économie, sont audacieusement contestées à la tribune et assimilées à des préjugés démodés dont il convient de se débarrasser au plus tôt. C'est peut-être le plus inquiétant des symptômes que nous ayons à relever dans la crise dont souffre en ce moment notre pays. Il n'est pas de ruine plus prompte et plus irrémédiable que la ruine inconsciente, la ruine de l'homme qui court à l'insolvabilité sans se rendre compte de sa situation, sans rien perdre de sa confiance dans un patrimoine déjà dévoré et dont il s'obstine à croire les ressources inépuisables.

Dans tous les pays où il existe une organisation financière digne de ce nom, les pouvoirs publics commencent toujours par établir le budget des dépenses. Ainsi l'exige la prévoyance la plus élémentaire. C'est seulement après avoir déterminé le total des crédits qui sont strictement indispensables pour assurer le fonctionnement régulier des divers services que les pouvoirs publics doivent rechercher les moyens de se procurer les ressources nécessaires pour faire face aux charges de l'Etat. Si le produit des impôts loyalement évalué se trouve insuffisant, le parti le plus sage est de demander un nouveau sacrifice aux contribuables, et s'il reste au contraire un excédent disponible, le mieux est de l'affecter à la dotation de l'amortissement, à moins que le pays ne se trouve dans une de ces périodes d'extrême prospérité qui permettent des dégrèvements.

Les Diafoirus financiers qui ruinent la France ont changé tout cela. De même que le médecin de Molière mettait le cœur à droite et le foie à gauche, ils font passer le budget des recettes avant le budget des dépenses. Cette innovation, dont s'enorgueillit M. Dauphin, va jeter le plus complet désarroi dans un certain nombre de services publics dont l'existence restera en suspens pendant le premier trimestre de l'année 1885.

On sait que dans le budget des cultes surtout, la Chambre des députés a supprimé divers crédits que la loi, dont le Sénat est en ce moment saisi, accorde au gouvernement le droit de procéder par simple décret à la répartition d'un crédit d'un peu plus d'un milliard entre les départements ministériels. Quel usage M. Ferry et ses collègues vont-ils faire de ce pouvoir dictatorial à l'égard des services que la majorité du Palais-Bourbon a condamnés à disparaître? S'ils continuent de subventionner ces services pendant les trois premiers mois de l'année prochaine, ils méconnaîtront la volonté de la Chambre ; si, au contraire, ils les suppriment à partir du 1er janvier, ils porteront une irrémédiable atteinte aux droits du Sénat qui n'a pas encore ratifié les décisions prises par les députés.

Pour tourner la difficulté, le président du conseil et ses collègues paraissent décidés à recourir à un expédient assez bizarre. Ils respecteront les droits du Sénat, en laissant subsister en principe les services dont la suppression a été votée par l'autre Assemblée, mais ils ne donneront pas d'argent pour les entretenir, afin de ne pas contrarier la Chambre des députés. De la sorte, il existera dans l'administration française un certain nombre de services publics qui seront complètement en l'air, et qui pendant trois mois survivront aux dotations qui leur seront affectées. Le gouvernement actuel avait déjà donné à la France le spectacle d'un préfet de la Seine à l'état de vagabondage légal, il va maintenant faire un pas de plus dans la même voie et créer des services publics, à la belle étoile, sans domicile et sans traitement.

LES DEUX SÉANCES D'HIER AU SÉNAT

Le Sénat a voté le budget des recettes, Quel que soit le peu de temps qu'il y ait dépensé, il sera dit que, dans ces courtes heures consacrées à l'étude d'un projet qui aurait demandé un examen approfondi, une iniquité de plus aura été ratifiée par la majorité républicaine de cette assemblée.

Un impôt de 3 0/0, calculé à raison de 5 0/0 de leur valeur brute, sera perçu sur les biens des congrégations religieuses et cela contre toute justice, contre toute loyauté, ainsi que M. Batbie l'a si parfaitement exposé. Ainsi l'ont décidé 167 voix contre 102. Ceux qui ont ainsi porté atteinte à la propriété pourront avoir un jour, pour leur propre compte, à regretter cette monstruosité.

Comme si ce n'était pas suffisamment odieux, la même majorité républicaine a repoussé, par 128 voix contre 125, un amendement de M. Clément, tendant à exonérer de l'impôt les congrégations comme celles des Petites Sœurs des Pauvres, dont les revenus, fournis par la charité publique, passent tout entiers aux mains des indigents et des malheureux.

C'est une infamie que M. Buffet, dans un langage superbe d'éloquence et d'indigation, avait déjà flétrie d'un mot qui restera : « Si vous acceptez cet argent, c'est une souillure pour le Trésor public. »

La majorité et le gouvernement ont accepté l'argent.

AFFOLÉS

« Il paraît qu'une propagande par images, façon Epinal, se fait en ce moment sur une large échelle pour Monsieur le comte de Paris. Le *XIXe Siècle*, qui la dénonce, nous donne en même temps le texte des légendes qui accompagnent lesdites images. Le voici :

Première image. — Le *comte de Paris*, né au palais des Tuileries le 24 août 1838, est baptisé dans la cathédrale de Notre-Dame en présence de son père le *duc d'Orléans* et de son grand-père le *roi Louis-Philippe*

2e *image.* — Le *comte de Paris*, devenu prince par la mort du *duc d'Orléans*, visite avec le *roi Louis-Philippe* la première exposition nationale. La prospérité du pays est à son comble (1844).

3e *image.* — Le *roi Louis-Philippe* meurt en exil après la révolution de 1848. Il recommande à son petit-fils, le *comte de Paris*, de n'avoir en vue que la gloire et le bonheur de la France. (Claremont, Angleterre, 26 août 1850).

4e *image.* — Le *comte de Paris* et le *duc de Chartres*, son frère, combattent aux Etats-Unis, pour l'abolition de l'esclavage, dans l'armée du Nord. A la bataille de Gains'-Mill, le *comte de Paris* charge à la tête d'un régiment (1862).

5e *image.* — Mariage du *comte de Paris* avec sa cousine la princesse *Isabelle d'Orléans*, fille du duc de Montpensier, dans la chapelle catholique de Kingston (Angleterre, 30 mai 1864).

6e *image.* — Rentré en France en 1871, le *comte de Paris* s'établit au château d'Eu. Il y crée une ferme modèle. Chaque jour la *comtesse de Paris* distribue des secours aux pauvres de la contrée.

7e *image.* — Le *comte de Paris* prend part aux grandes manœuvres du 3e corps d'armée.

8e *image.* — Le *comte de Paris*, acclamé par les Français venus aux funérailles du comte de Chambord, est reconnu comme le seul représentant du principe monarchique en France (1883).

9e *et dernière image.* — Au nom du *comte de Paris*, le *duc de Chartres* vient apporter des secours aux cholériques de Marseille et ranime leur courage par ses bonnes paroles.

Là-dessus, grande fureur de M. Charles Bigot. De deux choses l'une, dit-il : ou cette propagande se fait à l'insu de Monsieur le comte de Paris, et il doit la désavouer publiquement ; ou il la connaît et l'approuve, et alors il doit partir.

Que la propagande orléaniste s'arrête ou que celui qui l'approuve, l'inspire et la dirige, sorte de chez nous.

Ou citoyen comme tous en France, ou, comme le comte de Chambord, prétendant hors de France, l'heure est venue de choisir pour M. le comte de Paris. — Charles Bigot.

Voilà un bien grand fracas pour une propagande que l'on peut apprécier comme on veut mais qui, assurément, est licite.

UNE CONVERSATION AVEC M. LÉON SAY

Un de nos confrères du matin annonçait hier que M. Léon Say avait l'intention de poser sa candidature à la présidence du Sénat, lors du renouvellement du bureau de la Chambre haute.

D'autre part, le bruit courait que l'ancien ministre des finances était décidé à prendre une part active et peu favorable au ministère, dans la discussion du budget de 1885, lorsque cette discussion viendrait au Sénat dans le courant du mois de janvier,

Un rédacteur du *Matin* a eu, avec l'honorable sénateur, une entrevue que ce journal publie aujourd'hui, et où, après un démenti très net donné par M. Léon Say aux ambitions personnelles qu'on lui avait attribuées, il a exprimé sur les prochaines élections, ainsi que sur la politique et la situation du gouvernement, des opinions que nous croyons devoir reproduire.

Interrogé sur ce qu'il pensait des élections sénatoriales, M. Léon Say a dit :

Je ne sais pas si les prochaines élections donneront une forme nouvelle à l'opposition libérale, et tout ce qu'on dit en ce moment me semble bien prématuré.

Quand il n'y avait qu'un délégué par conseil municipal, il était facile de prévoir, d'après les délégués nommés, quels seraient les résultats de l'élection sénatoriale. La chose me semble plus difficile, pour ne pas dire impossible, aujourd'hui qu'il y a quatre ou cinq délégués par conseil. Il est bien certain, en effet, que les quatre ou cinq délégués d'une commune, bien que nommés tous par le même conseil, ne voteront pas comme un seul homme. Cela sera surtout remarquable parmi les délégués des communes rurales. Les uns voteront pour un candidat, les autres voteront pour un autre. Vous verrez quelles surprises résulteront de ce fait fatal, aux élections du 25 janvier.

En tout cas, croyez-moi, si ce qui est possible se produit, à savoir que les prochaines élections sénatoriales donnent une force nouvelle à l'opposition libérale du Luxembourg, cette opposition n'ira pas user de sa victoire dans une manifestation sans utilité, telle que serait celle qui se ferait au moyen d'une candidature à la présidence contre celle de M. Le Royer. Elle aura assez d'autres occasions d'en user plus utilement pour le pays et plus dignement pour elle.

Le Sénat n'est pas une assemblée de jeunes gens, ni aucun de ceux qui le composent; et *personne* n'y songera jamais à faire d'une candidature au fauteuil présidentiel une manifestation de victoire ou d'un *dessein quelconque* en vue d'éventualités à l'endroit desquelles aucune prévision n'est encore à faire.

La conversation ayant été amenée sur les affaires du Tonkin et de l'Egypte, M. Léon Say s'est exprimé ainsi :

En ce qui concerne les affaires d'Egypte, je suis peu au courant des incidents qui se produisent à cet égard, étant fort à l'écart des hommes politiques qui s'en occupent, et n'étant à aucun degré dans les secrets de leurs desseins.

Je crois cependant qu'il est simple de prévoir ce qui arrivera en fin de compte.

L'Angleterre cèdera évidemment — le plus tard possible, sans doute, mais à coup sûr — sur ses prétentions à l'encontre des créanciers de l'Egypte. Elle ne pourra faire autrement, d'abord en face de l'attitude de puissances étrangères, ensuite par les suggestions mêmes de son tempérament commercial. Le premier caractère d'un tel tempérament est, en effet, par intérêt autant que par loyauté et pour bonne renommée, de payer exactement et pleinement ses créanciers.

Il en sera tout autrement relativement au retrait de ses troupes. Bien que le cabinet actuel de Saint-James soit formellement opposé à l'extension du système d'annexion et de protectorat, si largement pratiqué par son prédécesseur, il cédera sur ce point à l'opinion dominante du pays.

Sans déclarer ouvertement qu'elle entend s'emparer de l'Egypte, l'Angleterre y restera. Je considérerais comme une promesse absolument illusoire, comme un billet sans échéance possible, toute clause d'arrangement des affaires d'Egypte stipulant une date donnée, à laquelle se retireraient les troupes anglaises.

De l'ancien état de choses, du condominium d'autrefois, une seule institution survivra, après ce qui s'est passé : l'institution des tribunaux dits de réforme.

Voilà mon opinion sur ce point.

Quant aux affaires du Tonkin, *c'est la boîte à l'encre*. C'est aussi le fer rouge attaché aux flancs du ministère et de l'Union républicaine.

Si de ce côté les choses ne vont pas mieux au cours de l'année prochaine, ou si de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent deviennent nécessaires pour les terminer, ce sera sans aucun doute ce qui tuera le gouvernement actuel et l'Union républicaine aux prochaines élections législatives.

En soi, la chose ne serait pas regrettable, ajouta M. Léon Say. L'Union républicaine, à laquelle appartiennent le cabinet actuel et la plupart des membres de sa majorité, ne me semble pas avoir de hautes conceptions politiques. C'est une espèce de clan fermé, contenant des personnalités distinguées, mais rebelles à toute idée, à tout concours qui ne lui viennent pas des siens, *une sorte de syndicat d'exploitation* plutôt qu'un vrai parti politique.

Le rédacteur du *Matin* ayant demandé enfin à M. Léon Say s'il ne croyait pas que l'ajournement forcé du vote des lois de finances, et l'obligation de recourir au vote des douzièmes provisoires, ne serait pas le premier coup porté au ministère et à sa majorité dans l'esprit public, et n'impressionnerait pas d'une façon pénible et le public des électeurs, et le monde de la spéculation :

Je ne le crois pas, répondit l'ancien ministre des finances.

Ce qui impressionnera, et sérieusement, ce sera la discussion du budget devant le Sénat.

Il y a des réformes nombreuses, urgentes, absolues à faire dans notre régime financier.

Le Sénat le sait, il veut les indiquer, les faire prévaloir.

C'est pour cela qu'il n'a pas voulu d'une discussion écourtée, d'un vote à la vapeur, sur les projets de finances qui lui ont été soumis à la dernière heure.

En ces matières, *comme en d'autres, nous nous défendrons* et avec nous le pays, soyez-en sûr.

CARNET D'UN TORPILLEUR

Capture d'une jonque pirate

En novembre, l'aviso le *Parseval*, venant de Haï-Phong, rentrait à la baie d'Allong, quand, au sortir des passes du Song-Cau, il aperçut à trois ou quatre milles une jonque chinoise aux allures suspectes.

A notre vue, ce bâtiment hissa à ses trois-mâts toutes ses longues voiles formées de bandes de nattes et essaya de gagner le large.

Le *Parseval* lui donne aussitôt la chasse et le rejoint rapidement.

Un premier coup de canon à poudre reste sans résultat.

A 400 mètres de distance, un Hotchkiss est pointé sur la mâture de la jonque et fait feu. Les six obus éclatent, et broient le grand mât tout orné de girouettes et de banderolles. Aussitôt le bâtiment s'arrête et amène ses pavillons.

Le *Parseval* stoppe de son côté ; une chaloupe est armée : dix fusiliers marins y embarquent sous les ordres d'un enseigne et se dirigent à force de rames vers la jonque pirate.

Ce bâtiment long d'une cinquantaine de mètres n'est, en réalité, qu'une espèce de coffre de forme oblongue, très relevé à la poupe ainsi qu'à la proue, et revêtu de couleurs voyantes ; la muraille est peinte en blanc éclatant et semée de dessins carrés qui pourraient de loin passer pour des sabords.

Sur ses extrémités peintes en rouge vermillon, se détache de chaque bord l'œil caractéristique des navires chinois, faute duquel, disent-ils, « la jonque n'y voyant pas ne saurait où aller ! »

Bientôt nous accostons la jonque et y pénétrons par une double porte peinte et dorée comme celle d'une pagode.

Sur le pont, l'équipage des pirates, composé d'une trentaine de marins chinois, à la face cuivrée, vêtus de coton. Tous ont déposé leurs armes devant eux, ils se tiennent agenouillés en nous prodiguant les Tchême! Tchême! Boudha !

Nous les garrottons, et pendant que quatre hommes les gardent à vue, nous visitons la jonque.

A l'avant, dans des compartiments, nous découvrons vingt-cinq femmes et quarante-cinq enfants que les pirates venaient d'enlever dans les environs de Nam-Dinh et qu'ils conduisaient à Pakoï pour être vendus au grand marché chinois de cette ville.

Dans la cale sont cachés, sous un amas de vieilles nattes, plusieurs barils de poudre anglaise, trois canons à volée de 14 centimètres, sans affût, également de fabrication britannique et dix caisses de Remington à répétition.

La poupe de cette jonque est des plus curieuses. Une espèce de galerie s'élève sur ses côtés, et des drapeaux, des boucliers ronds aux figures grimaçantes essaient avec des hallebardes plantées de distance en distance de donner un air formidable et guerrier à l'innocent navire.

Deux escaliers avec balustrades peintes et dorées conduisent à un réduit consacré à Tien-Hon, la reine du ciel, patronne spéciale des marins chinois, l'image de cette divinité habillée de satin bleu et hérissée de rubans, est placée dans une espèce d'armoire. Devant elle brûle sans cesse une lampe remplie d'huile de thé, à laquelle on allume les bâtons parfumés faits de bouse de vache et de sciure de bois de santal.

Nous transbordâmes les Chinois à bord du *Parseval*, où ils furent mis aux fers. L'aviso prit la jonque à la remorque et la conduisit à Haï-Phong, où les femmes et les enfants furent remis en liberté. Quant aux pirates, ils furent envoyés à Saïgon et, après jugement, au bagne de Poulo-Condor.

Combat de Nuit

Les pirates de la baie d'Allong, ne le cèdent en rien comme férocité, à leurs frères les Pavillons-Noirs. De haute taille, les cheveux flottant sur les épaules, à peine vêtus d'un caleçon et d'une chemise de mauvaise cotonnade, ces bandits sont armés de lances, de poignards et de vieux fusils roullilés.

Leurs nombreuses tribus, loin de vivre en bonne intelligence entre elles, se livrent souvent des combats acharnés, cherchant surtout à se surprendre pendant la nuit.

J'ai été témoins de plusieurs de ces attaques nocturnes, où les pirates s'appelaient de tribu en tribu, par de véritables cris de bêtes fauves.

Par une nuit glaciale de novembre, je faisais partie d'une ronde de nuit, comprenant une vingtaine d'hommes montés sur une chaloupe à vapeur et un canot-major, le premier armé à l'arrière d'un canon-obusier de 4 ; le second, de deux Hotchkiss placés à ses deux extrémités.

Vers minuit, nous nous trouvions à deux heures et demie de marche du mouillage de l'escadre, quand nous fumes assaillis par une succession de grains et de rafales.

A ce moment, nous étions dans un cirque de rochers escarpés. Avisant à notre gauche un énorme quartier de roc qui surplombait la mer, nous poussons de ce côté, afin de nous abriter de la pluie torrentielle qui nous glace jusqu'aux os.

En arrivant sous cet escarpement, nous pénétrons dans une caverne dont l'entrée large de 100 mètres environ est très basse.

Au bout de quelques instants, l'avant de nos canots touche ; nous sautons sur une petite plage qui s'étend au fond de ce souterrain.

Bien que transpercés, nous n'allumons aucun feu, afin de ne pas être reconnus, et nous nous étendons sur le sable, le Krompatchek (fusil à répétition de la marine) à portée de la main.

Il y avait près de trois quarts d'heure que nous nous reposions et nous allions bientôt repartir, quand tout à coup, nous entendons des sifflements aigus retentir sur un pic en forme d'aiguille, qui s'élève au milieu de la baie, à 200 mètres de notre caverne. Ce pic, dont la base mesure une cinquantaine de mètres environ de diamètre, est entouré d'une petite plageotte, sur laquelle nous voyons au bout de quelques minutes s'allumer sept ou huit feux.

Nous regardons. Les rafales viennent de cesser, la nuit est étoilée ; il règne une petite brise de terre, N.-N.-E.

Bientôt, une jonque d'un très faible tonnage sort de la nuit, ses voiles de ris déployés, et vient accoster contre le pic.

L'aspirant qui nous commande fait cacher les feux de notre chaloupe à vapeur, et nous attendons ce qui va se passer.

Un instant après, survient une deuxième jonque : même cris, mêmes signaux; puis une troisième, une quatrième et enfin une cinquième.

Aussitôt, ces cinq navires réunis, les 200 à 250 pirates qui les montent, descendent sur la plage, qui se couvre de nombreux brasiers. Sur le fond des flammes, nous voyons les noires silhouettes des Chinois s'agiter en tous sens. Les sifflements aigus imitant le bêlement de la chèvre recommencent.

C'est, paraît-il, le cri de guerre de cette tribu.

Ce charivari épouvantable durait à peu près depuis une demi-heure, quand une lueur rougeâtre apparaît sur notre droite, à 800 mètres au delà du pic.

Bientôt d'immenses bûchers s'allument à ce dernier endroit et éclairent toute cette partie de la baie qui semble teinte de sang.

Nous apercevons alors trois grosses jonques armées de caronades, ancrées contre une muraille de rochers, et qui répondent par le cri rauque du tigre et une sonnerie de tamtams.

Ce sont deux tribus de pirates qui se lancent leurs cris de guerre et vont en venir aux mains.

Les pirates des cinq petites jonques embarquent aussitôt et se dirigent, toutes voiles dehors, sur les grosses jonques qui attendent à leur mouillage et accueillent les assaillants à coups de fusil. Ceux-ci ripostent.

Un combat acharné mêlé de cris, de vociférations, s'engage. Outre la mousqueterie, les Chinois se lancent une grêle de bambous chargés de poudre et de mitraille, qui éclatent de tous côtés dans la nuit, comme de véritables gerbes d'artifice.

L'exaspération des combattants est si grande, qu'ils ne s'aperçoivent pas que nous embarquons et que nos canots sortent de la caverne pour les attaquer. Nous arrivons ainsi sans être aperçus, jusqu'à une distance de 20 mètres et leur envoyons à bout portant une décharge de notre obusier et de nos hotchkiss, qui leur cause de grands ravages.

Malgré cette terrible bordée, les pirates ne font pas attention à nous, ne se doutent même pas que ces projectiles viennent d'un nouvel ennemi.

L'aspirant fait alors siffler à toute vapeur notre chaloupe, et ce sifflement, répercuté par l'écho des rochers, produit un tel fracas que le combat s'arrête aussitôt, comme par enchantement.

Se voyant surpris, les pirates cherchent à prendre la fuite. Les trois grosses jonques coupent leurs ancres et filent à toutes voiles. Nous nous lançons à leur poursuite, laissant de côté les cinq petites jonques, qui ont été désemparées par nos hotchkiss.

Nous ouvrons le feu de chasse. Bientôt une des grosses jonques percée à jour par nos obus, s'arrête à une demi-encâblure de nous, et tourne sur elle-même. Un craquement sinistre se fait entendre et ce bâtiment disparaît sous les flots, comme un décor de féerie. Quoique bons nageurs, la plupart des pirates sont entraînés dans le tourbillon. A peine une dizaine de ces malheureux peuvent-ils gagner à la nage la plage qui s'étend à 30 mètres de nous.

Nous voudrions continuer la poursuite, mais nous sommes obligés de stopper, pour ne pas être emportés dans le remous que vient de creuser la jonque en coulant à pic.

Nous commençons alors un feu de mousqueterie, auquel les Chinois ne répondent même pas, occupés qu'ils sont à s'éloigner au plus vite.

Une des deux jonques, démâtée par nos obus, ne manœuvre plus que difficilement et s'engage dans un étroit défilé.

Nos hommes veulent aller s'en emparer, mais ces parages nous sont peu connus, la marée baisse et peut nous livrer à la merci des pirates, si nous sommes surpris et échoués sur ce dédale de bas-fonds et d'écueils.

Aussi, l'aspirant, résistant à l'entraînement général, ordonne la retraite, et au matin, sans aucun nouvel incident, nous regagnons le mouillage de l'escadre.

NOUVELLES DU JOUR

Le milliard du gouvernement

Paris, 27 décembre. — MM. Ferry et Tirard ont été entendus par la commission du budget au sujet du projet de crédits provisoires de 1,032,316,767 francs pour le 1er trimestre de 1885.

Le président du conseil a déclaré que voter seulement la somme de crédits correspondants à deux douzièmes, aurait pour effet de rendre nécessaire l'adoption complète du budget avant la fin de février, chose presque impossible pour le Sénat.

En ce qui concerne la répartition des crédits demandés aux Chambres, le gouvernement la fera sous sa responsabilité. Les services supprimés par la Chambre, bourses des séminaires, traitement des chanoines, facultés de théologie, aumôniers militaires, seront maintenus jusqu'au vote définitif du budget. Si le Sénat les rétablit, comme c'est probable, et si la Chambre se met d'accord avec lui, les sommes affectées seront prélevées sur les crédits que réclame le cabinet. Si le Sénat ratifiait les décisions de la Chambre, le gouvernement demanderait alors des crédits supplémentaires pour rémunérer les services provisoirement maintenus.

MM. Ribot, Hérault et Rousseau ont combattu ce procédé financier.

La commission s'est prononcée, après le départ des ministres, pour le vote pur et simple des crédits demandés.

Sur la demande de M. Ribot, il a été décidé que la commission laisserait au cabinet toute la responsabilité de la répartition.

Le scrutin de liste

Paris, 27 décembre. — Le rapport de M. Constans, concluant au rétablissement du scrutin de liste et donnant, un total de 597 députés (1 par 70,000 habitants), a été adopté par la commission du scrutin de liste. Il sera déposé lundi.

La présidence du Sénat

Paris, 27 décembre. — Malgré les affirmations contraires de M. Léon Say, dans son entretien avec un rédacteur du *Matin*, le *National* assure que plusieurs amis de M. Léon Say ont manifesté l'intention de le porter à la présidence du Sénat, au mois de janvier prochain, lors du renouvellement du bureau de la Chambre haute.

Conseil supérieur de l'instruction publique

Paris, 27 décembre. — Le conseil supérieur de l'instruction publique s'est réuni ce matin et a examiné une des affaires disciplinaires inscrites à l'ordre du jour. Il s'agissait d'un appel formé par l'abbé Lehener contre le conseil académique de Bordeaux, qui lui avait refusé les certificats de stage nécessaires pour enseigner. La commission des affaires disciplinaires du conseil avait conclu à l'incompétence du conseil supérieur. M. Drumel a soutenu les conclusions comme rapporteur.

Après un débat auquel ont pris part principalement MM. Baudant, Duruy et Jules Simon, les conclusions de la commission ont été repoussées par 36 voix contre 14 sur 50 votants. Le conseil supérieur s'étant, par suite, déclaré compétent, jugera l'affaire au fond dans sa cinquième séance qui aura lieu lundi.

Congrès des mineurs de France

Saint-Etienne, 27 décembre. — Dans la séance de ce jour, le citoyen Fournière a fait appel aux paysans. Il a exposé qu'il n'y avait que 23 0/0 de petits propriétaires paysans en France, et que le reste de la terre était possédé par la féodalité financière et nobiliaire. Ce sont ces ducs et ces comtes qui crient au paysan : « Vous crevez de faim, c'est la faute de la République. « Ceux-là sont des partisans de la surélévation des droits sur les céréales et la viande de boucherie. Le paysan ne peut profiter des grandes améliorations de la science pour l'agriculture ; c'est le moment de nous unir, ouvriers et paysans, pour protester contre la surélévation des droits à un moment si mal choisi.

Suit alors une protestation au nom des petits propriétaires et des ouvriers. Cette protestation est votée à l'unanimité.

C'est la première fois que les petits propriétaires sont caressés par les socialistes.

Le temps me manque pour vous donner les discours des citoyens Basly et Calvinhac, qui n'ont rien appris de nouveau.

Conflit au Congo

Bruxelles, 27 décembre. — L'*Indépendance belge* publie les renseignements suivants sur un conflit qui viendrait de se produire entre les agents de l'association internationale africaine et des fonctionnaire français sur la côte occidentale d'Afrique :

L'agent des factoreries hollandaises à Loango, M. Hamel, accompagné d'une force armée, mise à sa disposition par l'Association internationale africaine et commandée par M. Hodister, s'était rendu sur la rivière Molla pour combattre des indigènes soupçonnés de préparer une attaque contre les factoreries hollandaises et allemande de Loango.

M. Hamel a été arrêté par le commandant de la flottille française à Loango, comme ayant violé un territoire appartenant à la France. Le commandant de la flottille a en outre demandé au capitaine Grant Elliott, chef de l'association internationale dans la région du Niari Quillou, de lui livrer M. Hodister, mais le capitaine Grant Elliot a refusé.

Le *Temps* ajoute ce soir les renseignements qui suivent :

« Il est bon de dire que M. Hodister, l'agent de » l'Internationale, est intervenu à main armée sur » un territoire placé sous le protectorat de la » France, mais sur lequel l'Association interna- » tionale a de prétentions. On remarquera que » c'est encore à la suite d'une querelle entre » les Hollandais et les nègres qu'une intervention » a été réclamée.

» Le chef du poste français s'était rendu à la » factorerie hollandaise afin de régler cette affaire » et de maintenir les droits de la France. Le chef » de la maison étant absent, il y laissa un sous- » officier, qui a été traité avec un tel manque d'é- » gards que notre agent se décida à donner la » suite légale que comportait le conflit avec les » noirs. »

Le Khédive et l'Allemagne

Berlin, 27 décembre. — Le gouvernement, mécontent des réponses transmises par Nubar Pacha, a fait connaître à Constantinople que la situation ne pouvait se prolonger et que si le khédive Tefwik-Pacha persistait dans son attitude contraire aux engagements pris par lui, il paraissait impossible qu'il pût conserver le pouvoir.

Il y a en ce moment, sur ce sujet, de fréquentes communications entre Saint-Pétersbourg et Berlin.

Reinsdorf

Fribourg, 27 décembre.—Un journal de Fribourg, en Suisse, la *Liberté*, a recueilli des renseignements tendant à prouver que l'anarchiste Reinsdorf, qui vient d'être condamné à mort à Leipzig et qui a travaillé à Fribourg comme ouvrier typographe, a pris la fuite le 10 octobre 1881, après avoir commis un crime odieux : un attentat à la pudeur sur une petite fille de dix ans habitant la même maison que lui. Sur la plainte de la mère, il fut signalé, cite éditalement par la *Feuille officielle*; le 26 novembre 1881, il fut condamné par le tribunal criminel de la Sarine à trois ans de réclusion à la maison de force.

Les explosions à Londres

Londres, 27 décembre. — L'*Evening Standard* annonce qu'une explosion a eu lieu le soir du 24 décembre dans le tunnel du South-Eastern Railway, entre Sevenoaks et Hildesborogh, dans les circonstances suivantes :

Un ouvrier traversant le tunnel a heurté du pied un paquet enveloppé de papier de verre ; une explosion se produisit immédiatement, renversant l'ouvrier qui fut légèrement brûlé au visage. On reconnut plus tard que le paquet contenait de la poudre en quantité insuffisante pour faire beaucoup de mal.

Le même journal dit que, depuis l'explosion de London-Bridge, la direction de la police de Londres a donné des instructions en vue d'un redoublement de précautions pour protéger M. Gladston à Hawarden-Castle. Le premier ministre est de nouveau gardé par une nombreuse garde de policemen, commandés par un inspecteur.

Double suicide

Vienne, 27 décembre. — Les frères Wottitz, chefs d'une importante fabrique de malt de Himberg, se sont tous deux suicidés cette après-midi par suite d'embarras financiers.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Le *Times* publie une série de lettres-dépêches de Chine dont nous extrayons les nouvelles suivantes sous toutes réserves :

« De Tamsui, 24 novembre, on mande au journal anglais qu'il faudra à l'amiral Courbet 5,990 hommes au moins pour s'emparer de cette ville. Le blocus de l'île est absolument illusoire. Il y a avec la côte un service régulier de jonques.

» De Hong-Kong, 5 décembre, en télégraphie au *Times* qu'il faut aux Français 15,000 hommes de renfort au Tonkin et 10,000 à Formose. La guerre, dit le correspondant anglais, au lieu d'affaiblir la Chine, la rend plus forte ; grâce aux communications télégraphiques qui viennent d'être établies entre Pékin et les provinces, la centralisation et la cohésion de l'empire ont fait de grands progrès. La presse indigène est parvenue à répandre parmi la population chinoise des sentiments patriotiques que partagent jusqu'aux Chinois de Hong-Kong, Singapore et San-Francisco.

» La guerre, en se prolongeant, aguerrit peu à peu les troupes. La preuve de ces nouvelles dispositions est dans les hautes contre-propositions que la Chine a fait transmettre à la France. Li-Hung-Chang s'est rallié au parti de la guerre. »

Occupation éventuelle de la Corée par les Russes

Le journal officieux la *Post*, dont on connaît les relations toutes particulières avec le département des affaires étrangères de l'empire d'Allemagne, publie dans son n° du 24 la note suivante :

» Dans les cercles bien renseignés de la capitale, on considère, comme l'annonce la *Gazette de Silesie*, que les efforts de la presse russe pour tirer parti de l'insurrection coréenne, en vue d'occuper militairement la Corée, ont la plus haute importance pour le développement ultérieur de la question chinoise. »

Un article de la « Gazette de l'Allemagne du Nord »

Berlin, 27 décembre.—La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que la nouvelle erronée qui a été publié concernant le voyage que le prince de Bismarck aurait l'intention de faire à Paris, provient, sans doute, de ce que les médecins ont conseillé à la princesse de Bismarck de passer l'hiver dans le Midi et au chancelier de l'empire à un endroit éloigné, excluant pour le prince de Bismarck toutes relations qui se rattachent aux affaires, comme par exemple, Madère ou l'Egypte, Tiflis ou Drontheim.

Il n'a jamais été question d'un voyage à Paris; il est donc inutile de se livrer à des suppositions touchant la réception du chancelier de l'Empire à Paris et de calculer les poids qui seraient placés dans la balance, d'un côté par les sentiments chevaleresques que les Français montreraient à un adversaire loyal et de l'autre côté par les excitations artificielles des minorités hostiles.

Les relations des deux pays sont de telle nature qu'il est inutile de faire une démarche ostensible pour les consolider. Chacun des deux ambassadeurs jouit de la confiance du gouvernement auprès duquel il est accrédité. S'il arrivait cependant que les hommes d'Etat qui dirigent la politique allemande et la politique française eussent besoin de s'entretenir personnellement, il serait possible de leur procurer une entrevue sans attirer l'attention et sans avoir recours à des prétextes.